

à Lille N° 1.02
à Roubaix N° 3.28
à Lens N° 1.02

ABONNEMENTS 3 Mois 8 Mois 1 An
Nord et départements limitrophes 4 fr. 50 9 fr. 18 fr.
Autres départements 5 fr. 50 11 fr. 22 fr.

Le Numéro 5 Centimes

PUBLICITE

Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du journal et dans toutes les Agences de France et de l'Étranger

Samedi 1^{er} JUIN 1907

LA GREVE GENERALE DES PORTS LE RENVOI DE LA CLASSE 1904 A LA CHAMBRE

A la Confédération du Travail

Comment les dirigeants de la C. G. T. respectent l'autonomie des Fédérations syndicales

Sous le titre : « Étranges procédés », le citoyen Victor Renard, le dévoué secrétaire de la Fédération Nationale des Syndicats de l'Industrie Textile, publie dans l'Ouvrier un intéressant article où sont pris sur le vif les procédés des dirigeants actuels de la C. G. T.

Les faits signalés par Renard sont analogues à ceux qui se sont passés à propos de l'entrée des Mineurs dans la C. G. T. Les dirigeants de celle-ci ont préféré écarter les travailleurs de la mine que de voir entrer dans la Confédération des socialistes et des syndiqués. Il fallait à ces messieurs des marchistes et des agitateurs.

De même, dans l'Industrie Textile, le journal de la C. G. T. prête ses colonnes à un secrétaire syndical pour polémique contre la Fédération ; et cela parce que la Fédération Textile a commis le crime de confier son secrétariat à un citoyen qui s'occupe de la propagande corporative et non du sabotage, de l'action directe et autres retournelles de l'anarchie.

N. D. L. R.

prononcée, mais la cacophonie la plus abominable qui soit.

Ces saines raisons n'ont pas été du goût de la citoyenne Leysseux, secrétaire du syndicat, qui reprit sa bonne plume, écrivit, écrivit encore, et envoya le tout à la commission du journal la Voix du Peuple, chargée de veiller sur l'arche sainte de la liberté d'écriture. Cette commission en déduisit tout naturellement que le syndicat s'immiscerait dans les relations de syndicat à fédération, et que l'hospitalité la plus large serait accordée à la prose par nous refusée. On décida que le grand inquisiteur et pontife que je suis serais cloué au pilori d'infamie dans la Voix du Peuple, afin que tous les travailleurs du textile et des autres corporations de France — on oubliera de Navarre — soient complètement édifiés sur ma façon d'agir.

Voilà comment la Voix du Peuple et au Comité confédéral on respecte l'autonomie des fédérations.

Si la Voix du Peuple s'était bornée à dire à sa correspondante soudainement disposée à faire de la critique et de la littérature : arrangez-vous avec votre fédération, portez la question qui vous intéresse devant le prochain congrès de votre corporation, elle serait restée dans son rôle. Mais non, c'était été drôle de ne pas intervenir en faveur d'un syndicat à tendances libertaires.

Il a fallu jouer un bon tour à ce Comité fédéral textile qui s'ingénia à ne pas se ranger avec les partisans de la grève vaillie que vaillie et qui prétend maître de la méthode dans la répartition de ses ressources, de sa propagande écrite et parlée et jusque dans son journal fédéral.

Nous soumettons le cas à nos camarades des autres fédérations et celui du syndicat de Vézille à nos syndiqués fédérés.

Victor RENARD.

Un lien sort de des projets si nettement codifiés. La Chambre, de son côté, dit à maintes reprises reconnaître qu'elle se voulat à une œuvre vaine et qu'elle perdrait son temps si elle persistait à préparer des formes dont le Sénat ne veut à aucune condition ; elle ferait aussi bien d'y renoncer de suite et de s'associer de bonne grâce à cette sage politique qui rendrait confiance au pays.

De tels commentaires sont plus que suffisants pour ouvrir les yeux des républicains les plus aveuglés. Mais encore, ce n'est pas seulement le journal de M. Mélines qui triomphe derrière M. Rouvier ; toute la presse conservatrice et cléricalle entonne de joyeux chants de victoire. « L'élection de la commission sénatoriale des finances », s'écrit la Libre Parole, « s'est faite sur la question du rachat. La question est donc entendue déjà : le gouvernement est battu ».

Si l'on veut bien se souvenir que, dans un récent discours à la Chambre, M. Clémenceau annonça qu'il poserait la question de confiance au Sénat quand viendrait en discussion le projet de rachat de l'État, on s'explique le cri de chacal de la Libre Parole. La feuille antisémite entonne par anticipation, non seulement les réformes, mais avec elles aussi, le Cabinet.

C'est à l'Etat qu'en dépit de son attitude hostilement ses desirs pour la réalité. Si le gouvernement, en effet, sait se montrer énergique et résolu, si la majorité parlementaire veut enfin se ressaisir, nous parierions volontiers que le Sénat, comme la chose lui est arrivée souvent, fera une pirouette à gauche, après s'être laissé séduire par le porte-parole de la haute banque.

En tout cas, s'il s'entête, dans sa nouvelle voie réactionnaire, le Sénat ne la suivra pas jusqu'au bout, car la démocratie qui lui a été jusqu'ici si condisciple, n'hésitera plus à le briser.

Sénat, prends garde à toi !

G. SIAUVE-EVAUZY.

Tous ceux qui avaient entendu la description des beaux châteaux se regardèrent en riant et le roi dit à sa voisine :

« On a bien raison de dire qu'il faut qu'un menteur ait une bonne mémoire. »

Menteurs ou non, ceux qui n'ont pas de mémoire s'efforcent de corriger ce défaut, ou tout au moins d'y remédier. C'est d'abord le classique noué au mouchoir, dont je parlais tout à l'heure et qui, le plus du temps, n'a d'autre succès que de compliquer les choses, en jetant le malheureux sans mémoire dans cette perplexité nouvelle :

« J'ai fait un noué pour me rappeler quelque chose, mais qui ? »

Mieux vaut assurément la note écrite, écrite n'importe où, pourvu qu'elle soit claire et explicite.

On assure que Pétrarque écrivait ses « mémoires », sur une veste de cuir qu'il portait d'habitude, et dont les manches étaient ainsi toujours chamarrées de notes. Nicole raconte que Pascal revenait quelquefois de la promenade avec les ongles chargés de caractères tracés avec une épingle. Cela ne devait pas être commode à lire, et plus pratique était le procédé de ce gentilhomme angevin qui écrivait un jour sur ses tablettes :

« Me rappelle de me marier en passant à Tours. »

Mais si l'on peut suppléer, par des subtiles, au défaut de mémoire des mots et des faits, il est singulièrement plus difficile de suppléer à l'absence de mémoire des figures. Quand un monsieur vous a été présenté, si vous le rencontrez ensuite sans le reconnaître, comment ne point encourir le reproche de manquer de politesse en ne le saluant pas ? Attendez qu'il vous salue le premier ? C'est délicat, car il peut être plus âgé que vous ou plus jeune.

Il y a pourtant un moyen infailible et peut-être unique, et c'est pourquoi je me ferai scrupule de ne pas vous l'indiquer. Ce moyen est fort simple et fort facile à mettre en œuvre. Il consiste à se faire une bonne mémoire de la soirée quelconque la connaissance d'un bourgeois connu. Ce dernier l'avait ensuite rencontré dix fois dans la rue, toujours sans lui tirer son chapeau. Le bohème pas méchant, tira le chapeau, et l'on s'expliqua en excuses, disant :

« Pardonnez-moi, je n'ai pas la mémoire de votre nom. »

À la dixième fois, l'autre lui dit :

« Je vais vous donner un bon moyen de vous rappeler la mienne et d'être le premier à me reconnaître partout où vous me verrez. »

Et quel est ce moyen ?

« Il est bien simple : Prétez-moi cent sous ! »

SIMPLICE.

GRÈVE GÉNÉRALE DES INSCRITS MARITIMES

Détails complets sur la réunion où fut proclamée, à Marseille, la grève de tous les marins du Commerce. — Les revendications des grévistes. — A Marseille, au Havre, à Toulon, Rouen, Agde, tous les équipages, officiers en tête, ont abandonné les navires. — Chomage général au port de Dunkerque.

Comme on l'a vu hier à notre « Dernière heure » la grève générale des marins du commerce a été proclamée jeudi soir, à Marseille, au cours d'une réunion du Comité national de défense des gens de mer, à laquelle assistaient plus de cinq mille intéressés, représentants de toutes les catégories des services du bord.

M. LAPEYRE, secrétaire de l'Association des capitaines, donne lecture des télégrammes d'adhésion à la grève générale de tous les comités de France. Il lit le manifeste qui veut des travailleurs de la mer :

L'ordre du jour

Ces décisions sont longuement applaudies.

M. LE BOULANGER explique alors que le comité de défense avait décidé que la grève commencerait ce matin vendredi à huit heures.

En conséquence l'assemblée générale a voté l'ordre du jour suivant :

« Le comité national de défense des gens de mer de Marseille, centralisateur et exécutif de tous les comités de France composés par Dunkerque, Rouen, le Havre, Nantes, Saint-Nazaire, Bordeaux, Cette, Alger, ayant reçu par mandat la volonté ferme de lancer le mouvement, déclare la grève générale des inscrits maritimes et de tous les navigateurs de France et de toutes les colonies, à partir de ce jour, à huit heures précises et supplique toutes les autorités publiques depuis quinze années consécutives, de ne peuvent admettre le dépôt du projet Thomson qui, imposant des nouvelles charges, ne donne aucun avantage et est un déni à l'encontre de leur sagacité reconnue et qui dans les événements futurs ne fera jamais défaut.

Les inscrits maritimes et non-inscrits déclarent se remémorer au premier signal du gouvernement leur pleine satisfaction. »

Cet ordre du jour EST VOTE A L'UNANIMITÉ aux cris de : « Vive la grève ! »

Avant de lever la séance, le secrétaire prononce les paroles suivantes :

« Travailleurs de la mer, demain matin à huit heures, silence et sans un mot descendez tous à terre ! »

Les services postaux

Cet ordre du jour a été déposé dans la soirée à la préfecture, à la mairie et à la présidence du conseil général, et transmis par les soins du préfet au ministre de la marine.

Un télégramme a aussitôt donné l'ordre à Toulon d'arrêter le Nive et le Shamrock, les « Mytho » et le « Vinh-Long » pour assurer sans solution de continuité les services postaux avec l'Algérie et la Corse.

A TOULON, les inscrits maritimes de la ville ont décidé hier de se mettre en grève ce matin.

Les causes de la grève

La grève qui commence est une conséquence des décisions prises par le 14^e congrès de la fédération nationale des syndicats maritimes, qui s'est tenu, dans les premiers jours de novembre, au siège de la Confédération nationale, à Paris. Les délégués ont décidé de ne pas accepter les propositions de l'Etat de modifier les conditions de travail et de payer les pensions d'invalidité, et de demander l'abandon des droits de douane sur le tabac et l'alcool.

Le 14^e congrès national après avoir voté la grève générale par 95 syndicats et 170 hommes contre 15, discute sur les moyens à employer pour l'organisation et la déclaration de la grève ;

Il décide d'organiser un comité national de défense des gens de mer chargé de faire connaître au moment propice à toutes les organisations maritimes la date de la grève et les pouvoirs publics ne violent pas dans un très bref délai le projet de loi sur l'augmentation des pensions d'invalidité, conformément au projet élaboré par ledit congrès.

Dans ce congrès les revendications des inscrits maritimes avaient été établies d'une façon précise.

Ces revendications, qui furent exposées à M. Thomson, ministre de la marine, au cours d'une entrevue accordée aux délégués le 3 novembre, portent principalement sur l'augmentation des pensions de demer et sur la réglementation des effectifs à bord.

En ce qui concerne les pensions de demer, les inscrits maritimes ont obtenu, sous la réserve de quelques modifications relatives aux mesures transitoires, un projet de loi déposé par M. Jules Siegfried ; ils acceptent notamment « pour faciliter la réforme » une nouvelle retenue sur leurs salaires.

Le projet Siegfried accorde des pensions de 1.600 à 1.800 francs aux capitaines en long cours non titulaires du brevet supérieur, mécaniciens de 1^{re} classe, docteurs-médecins ayant opté pour la demi-solde de 1.100 à 1.500 francs aux maîtres de cabotage, officiers de la marine marchande, mécaniciens de 2^e classe, pilotes, commissaires et officiers de santé ayant opté pour la

CHRONIQUE SUR LA MÉMOIRE

Un journal fournissait l'autre jour à ses lecteurs toute une série d'exemples de mémoire extraordinaires, dont quelques-uns, d'ailleurs, sont bien connus et presque classiques.

C'était d'abord l'histoire de La Motte-Houdart, devant qui, Voltaire, alors tout jeune, lut un jour une tragédie que lui-même, Voltaire, venait de composer :

« Votre tragédie n'est pas sans mérite, dit La Motte-Houdart, mais elle n'est que de la prose et vous donnez dans le plagiat... »

Et comme Voltaire protestait :

« Je sais déjà par cœur, répliqua La Motte, la troisième scène de votre quatrième acte. »

Et se mit à réciter cette scène sans en omettre un seul vers.

Voltaire était absolument éconterré, et l'assistance le regardait d'un air peu favorable, quand La Motte mit fin à la plaisanterie.

« Remettez-vous, Monsieur, dit-il, la scène en question est bien de vous, sans doute, mais elle m'a paru si belle et si touchante que je n'ai pu m'empêcher de la retener. »

Notre confrère citait encore l'exemple de Frusac, qui fut bibliothécaire de Frédéric de Prusse, et qui, après avoir entendu douze vers en plusieurs langues, pouvait non seulement les répéter dans l'ordre où il les avait entendus, mais encore les transposer ; celui de Gassendi, qui apprit par cœur pour se distraire six vers latins ; celui de Sénèque, qui pouvait répéter deux mille mots dans l'ordre exact où il les avait entendus prononcer, etc., etc.

Tous ces gaillards-là étaient des gens heureux, qui n'avaient pas besoin de faire un grand effort de mémoire pour se rappeler la date de leur naissance ; mais à côté des gens favorisés du ciel sous le rapport de la mémoire, il en existe d'autres qui, tout au contraire, perdent le souvenir en courant, comme les livres ; quelques-uns même le perdent sans avoir besoin de courir.

C'est ainsi que la marquise de Prié, une belle et fort gaillante dame du dix-huitième siècle, ne se rappelait même pas au juste le nom de ceux qu'elle avait favorisés de son amitié.

Un jour, causant avec Mme du Defland, elle se plaignait amèrement des procédés, dont usait à son égard certain gentilhomme, nommé M. d'Alincourt.

« Je ne vous conseille pas, lui dit Mme du Defland, de donner trop d'éclat à ses plaintes. — Pourquoi donc ? — C'est que le public interprète fort mal les plaintes entre gens qui se sont aimés. — Comment le sait-on que vous croyez que M. d'Alincourt et moi ? — Mais, sans doute ! — C'est une calomnie, je vous l'assure, et jamais il n'y a eu rien entre nous... Mais vous n'avez pas l'air d'être convaincue. — Ma foi, non ! — Sur quoi jugez-vous que M. d'Alincourt a été mon amant ? — Sur quoi jugez-vous donc que M. d'Alincourt a été mon amant ? — Ah ! vraiment ? Je l'avais oublié. »

Dans ses Mémoires, Mme du Hausset raconte l'histoire de ce courtisan fort riche qui dit un jour au seigneur du roi :

« Si j'avais le bonheur d'encourir la disgrâce de Sa Majesté, de m'occuper, pour me distraire, du soin de très belles terres que j'ai dans telle et telle province. »

Et il désigna deux ou trois châteaux superbes. Un mois plus tard, comme on parlait à la cour d'un ministre récemment disgracié, le même courtisan s'écria devant le roi :

« Pour ma part, si je perdais la faveur de Sa Majesté, je serais plus malheureux qu'un autre, car je n'ai pas d'assise où reposer ma tête. »

SOCIALISME ET PATRIOTISME

Le leader socialiste allemand Bernstein, chef du groupe socialiste, consacra dans la « Revue Socialiste » une étude au patriotisme et au militarisme.

« L'idée nationale, dit-il, devient une conception sociologique et, dans ce cas, le socialisme peut et doit être national. Le cosmopolitisme, qui manqueraient les droits et les intérêts nationaux, ne peut être que le produit d'une grève parasitaire. Même quand nous chantons que notre patrie est la où nous nous trouvons bien, nous reconnaissons une patrie, et le vieil adage « Pas de droits sans devoirs » nous apparaît que nous avons aussi devoirs envers elle, et de premiers de ces devoirs est de défendre son indépendance et son intégrité. »

Quant à l'antimilitarisme, M. Bernstein estime que cette propagande est de nature à augmenter le danger qu'elle veut combattre. Si l'on entend par militarisme une armée de caste, le socialisme la toujours combattre. « Mais il s'agit de l'éducation d'un peuple pour lui apprendre à se défendre, ce qui ne consiste pas seulement à lui donner le moyen de chasser l'ennemi du pays, mais aussi de l'empêcher d'y entrer, ce sont là choses que nous ne faisons pas, mais que nous préférons. »

On voit que toutes les fractions du parti socialiste allemand sont unanimes à blâmer les stupides excitations hervéistes.

ECHOS ET NOUVELLES

Après le filage de l'huile, voici qu'un ingénieur américain, M. Ph. Brauer, propose l'emploi de l'air comprimé pour apaiser les vagues par gros temps. Il avait remarqué, lors du percement d'un tunnel à New-York, sous l'East River, que les flûtes d'air comprimé des caissons amenées à la surface une nappe liquide saline, alors qu'alentour les vagues déferlaient.

« Au moment où la catastrophe de « Berlin », provoquée par la violence des vagues contre la jetée d'un port hollandais, est encore présente à nos esprits, il n'est pas sans intérêt de signaler les premiers essais de protection des navires faits par M. Brauer ; en maintenant les jetées, les vagues lancées d'une canalisation immergée d'air comprimé, percée de trous, on assure l'air au voisinage de ces ouvrages une mer calme, sans aucun danger pour les navires. »

L'ingénieur américain estime que les navires munis d'une ceinture d'air comprimé créeraient autour d'eux des îlots sans danger.

Un historien anglais donne ce détail sur l'origine des chemises rouges de Garibaldi.

Garibaldi, en Amérique, n'avait pas d'uniforme pour ses troupes. Un marchand de Montevideo un lot de chemises rouges destinées aux bouchers de Buenos-Ayres et qu'on n'avait pu livrer par suite du blocus. Garibaldi acheta le lot et voilà l'origine de la chemise rouge, sous-bénédicte d'inventaire, naturellement.

D'après une revue anglaise, il n'y a que les Français qui ne voient pas les chapeaux. — Les autres, au contraire, les voient et ont poussé sur leurs têtes, tandis que les nôtres étaient des femmes appartenant à d'autres nations. — Ils se couvrent le plus tôt du monde. — Très aimable.

Seulement, quand on réfléchit à ce qu'il y a de patriotisme dans le fait de ne pas voir les chapeaux, on plaignait les Français à qui, d'après le journal anglais, ces chefs-d'œuvre de l'art de la mode semblent pousser naturellement sur la tête.

Depuis que notre Fédération a décidé de porter la proposition que l'on connaît devant le Congrès confédéral d'Amiens, proposition que j'ai défendue puisque la mission m'en avait été confiée par notre Conseil fédéral, depuis cette époque je suis l'objet de sarcasmes quand ce ne sont pas des injures, de certains syndiqués et en particulier du Syndicat des tisseurs de Vézille (Isère), ou tout au moins de ses successives secrétaires.

Je n'avais jusqu'ici répondu que par des lettres courtoises, suppliant mes correspondants de ne pas m'écrire en dehors de la loyauté et de la bonne foi du militant que je crois être.

A plusieurs reprises, nous avions reçu des lettres frisant la désinvolture, dans lesquelles on nous disait qu'il faudrait attendre à plus tard le règlement de nos cotisations, qu'il fallait, avant tout, payer les cotisations à l'Union des Syndicats de l'Isère. Jamais, jusqu'à tout récemment, nous ne nous en étions formalisés, ni le trésorier, ni moi, malgré une décision de notre dernier Congrès qui a décidé que les cotisations seraient désormais payées d'avance.

Une fermeture de l'usine Tresca, de Vézille, ayant eu lieu, le syndicat nous fit une demande de secours qui fut suivie d'un mandat de cinquante francs, voté par le Conseil fédéral qui me pria de faire remarquer que nous considérons la chose comme un *lock out*, ainsi que le syndicat de Vézille lui-même, mais que nous n'étions pas prévoyants dans le cas de chômage.

Une affiche nous fut envoyée de Vézille, sans un seul mot nous disant qu'on en voulait l'insertion, nous la reproduisîmes dans le journal fédéral comme un appel à la solidarité ; il en fut toujours de même chaque fois qu'on nous fit parvenir une communication.

Mais en mars, une lettre nous enjoignait d'avoir à insérer un article qui n'était rien autre qu'une critique amère et sévère de la conduite de notre Conseil fédéral, où on nous conjurait de faire retirer une note nouvelle à notre Rédaction, en se souvenant des fautes du passé (?), en les corrigeant (?), en poussant les syndicats vers le bonheur et la liberté !

« N'est-ce pas qu'on termes savants et amènes ces choses-là sont dites ? — Comme nous ne croyons avoir commis aucune faute et qu'on nous reprochait de ne pas faire assez pour le Sud-Est, le Conseil fédéral, après discussion, me chargea, en qualité de secrétaire, de répondre au syndicat de Vézille comme il convenait.

Je fis en montrant comment sur les 5 fr. 05 de cotisation fédérale, nous faisons le service gratuit du journal, nous payons des cotisations internationales, des cotisations confédérales et défalquons en plus de cela un centime sur chaque cotisation de cinq centimes pour alimenter la caisse de grève ; que sur le produit de ce centime plus de 2.000 fr., depuis environ dix-huit mois, avaient été envoyés en secours de grève aux camarades du Sud-Est.

A cette démonstration, j'ajoutai, parce que fatigué de ces récriminations et des multiples antérieurement reçus : « Que tous ne pouvions encore, avec ce sou, leur fournir des pianos pour les distraire, qu'elles n'avaient plus qu'à se fédérer au ministère des finances, que peut-être elles recevraient plus de secours. »

À l'autre point de vue : Comment admettre qu'un syndicat puisse critiquer dans le journal fédéral les décisions prises par la majorité du Congrès ? Mais seuls les syndicats de la minorité n'auraient qu'à faire autant et ce serait dans le journal, non plus une action inspirée par une idée directrice qui doit être la règle pour tous quand la majorité a été

LIBRES PROPOS

Sénat, prends garde !

Nous avons apprécié, en son temps, l'élection de la commission sénatoriale des Finances et dit, alors, de quel esprit réactionnaire la grande majorité des nouveaux commissaires était animée.

La « Dépêche » de Toulouse, vient de nous révéler quelques-uns des dessous de cette élection. Si on l'en croit, c'est M. Rouvier qui, par des intrus savamment ourdies, serait arrivé à créer, dans la Haute Assemblée, un courant d'hostilité violente contre la politique financière de M. Caillaux et, par répercussion fatale, contre les réformes sociales en projet ; réforme de l'impôt, rachat de l'État, retraites ouvrières, etc.

Cette révélation ne nous surprend pas outre mesure : c'est la vieille lutte de l'opportunisme contre les aspirations les plus légitimes de la démocratie qui recommence. — Si tant est qu'elle ait jamais cessé, — et nul plus que M. Rouvier n'était qualifié pour diriger, en un pareil assaut, les troupes haineuses et jalouses du Capitalisme.

Mais il nous suffira de placer sous les yeux de nos lecteurs les lignes que la « République Française », journal de M. Mélines, consacre à l'élection de la commission sénatoriale des Finances pour que ceux-ci n'aient aucun doute sur la portée désastreuse de la manœuvre que M. Rouvier a fait aboutir.

« Enfin, s'écrit l'organe méliniste, une bouffée d'air nous est arrivée dans l'atmosphère d'oppression où nous vivons depuis cinq ou six années ; l'horizon politique s'est subitement éclairci. Il ne s'agit pas de tel ou tel changement parmi les hommes qui nous gouvernent et des chances de les voir remplacés par des hommes qui leur ressembleraient plus ou moins ; la chose est plus sérieuse ; nous voulons parler de l'élection de la commission des finances au Sénat qui doit marquer la fin d'une ère d'agitation et d'incohérence et le début d'une ère de réparation et d'apaisement.

« Oui, tout cela est en substance dans ce vote du Sénat qui fait entrer à la commission des finances une très forte majorité d'hommes d'ordre et de raison, nettement hostiles aux dangereuses innovations proposées par M. Caillaux, inspirées par M. Jaurès et tolérées par le gouvernement. Les Pères conscrits ont carrement signifié la volonté de mettre fin à ces fantaisies et à ces menaces qui alarment les intérêts et mettent en péril la puissance financière, ressource suprême de notre diplomatie et garantie de la sécurité et de la grandeur de notre pays.

« La nouvelle commission des finances repousse l'impôt sur le revenu, le rachat des chemins de fer et en général tous les projets proposés de ce socialisme d'État qui peu à peu envahit nos lois et nos institutions. Là est la signification exacte du vote d'hier.

« Il est à peine besoin de remarquer que la résolution de la Haute Assemblée rend tout à fait précaire l'existence du gouvernement qui